



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique**
**ALIETTE® SYSTEMIC FUNGICIDE WATER DISPERSABLE
GRANULE**

Numéro de la FDS: 102000019662

FDS Version 1.0
Date de révision: 01/05/2012
Date d'impression: 01/09/2012

SECTION 1. INFORMATION CHIMIQUES DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit	ALIETTE® SYSTEMIC FUNGICIDE WATER DISPERSABLE GRANULE
Numéro de la FDS	102000019662
Code du produit (UVP)	79386508
No. d'Enregistrement	27688
PCP	
Utilisation de Produit	Fongicide

Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

En cas d'URGENCE MEDICALE, de TRANSPORT ou d'autres raisons, appeler: 1-800-334-7577
(24 heures/jour)
Informations sur le produit : 1-888-283-6847

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Note: Voir Section 11 pour les informations toxicologiques détaillées.

Aperçu des urgences Attention! Provoque une irritation des yeux. Éviter l'inhalation de la poussière.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Etat physique	granulés secs fluides
Odeur	caractéristique
Aspect	gris à brun
Voies d'exposition	Contact avec les yeux, Absorption par la peau, Ingestion, Inhalation
Effets immédiats	
Oeil	Provoque irritation, rougeur. Provoque une lésion modérée des yeux. Éviter le contact avec les yeux.
Peau	Provoque irritation, rougeur, tuméfaction. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ingestion	Ne pas ingérer.
Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires supérieures. Nocif par inhalation. Éviter l'inhalation de la poussière.



Fiche de Données de Sécurité / Fiche

Signalétique

ALLETTE® SYSTEMIC FUNGICIDE WATER DISPERSABLE GRANULE

Numéro de la FDS: 102000019662

FDS Version 1.0

Chronique ou Retardé à Long Terme

Ce produit n'est pas répertorié comme cancérigène par ACGIH, NTP, IARC ou OSHA. Pourtant, il peut contenir de la silice cristalline (quartz), qui est répertoriée comme cancérigène par ACGIH, NTP et IARC. La silice cristalline est un composant minéral naturel qui se retrouve dans beaucoup de sable et d'argile. Bien que le potentiel cancérigène de la silice cristalline pour l'homme soit controversé, il doit être considéré en cas d'une exposition excessive par inhalation. La partie respirable de la silice pouvant être contenue dans ce produit est petite de sorte que l'exposition par inhalation est minime dans des conditions normales d'utilisation.

Condition médicale aggravée par l'exposition

Pas de conditions médicales spécifiques connues qui peuvent être aggravées par l'exposition à ce produit. Comme avec tous les produits qui peuvent causer une irritation des voies respiratoires supérieures, les personnes avec un historique d'asthme, d'emphysème ou de maladie de sensibilisation des voies respiratoires peuvent être plus susceptibles à une surexposition. L'inhalation de silice cristalline respirable peut aggraver des maladies pulmonaires et respiratoires. Le contact de la peau peut aggraver une dermatose existante.

Effet potentiel sur l'Environnement

Toxique pour les invertébrés aquatiques et estuariens.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<u>Nom de composants dangereux</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>% Moyen en Masse</u>
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	80.00
(Polyéthylèneoxy)éthanol	68412-54-4	8.40
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	68512-34-5	4.40
Silice synthétique amorphe de précipitation	112926-00-8	
Quartz	14808-60-7	0.16
Silices cristallines, fraction alvéolaire		

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Général

Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.

Oeil

Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.



Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Numéro de la FDS: 102000019662

ALLETTE® SYSTEMIC FUNGICIDE WATER DISPERSABLE GRANULE

FDS Version 1.0

Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Avis aux médecins	
Signes et Symptômes	Les symptômes suivants peuvent apparaître : Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.
Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
Limite d'inflammabilité inférieure	donnée non disponible
Limite d'inflammabilité supérieure	donnée non disponible
Risques de l'incendie et de l'explosion	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO) Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de phosphore L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.
Moyen d'extinction approprié	Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)



Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Numéro de la FDS: 102000019662

ALLETTE® SYSTEMIC FUNGICIDE WATER DISPERSABLE GRANULE

FDS Version 1.0

Instructions de la lutte contre l'incendie

Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes de nettoyage

Eviter toute formation de poussière. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Après le nettoyage décontaminer les outils et l'équipement.

Conseils supplémentaires

Utiliser un équipement de protection individuelle. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Mesures de manipulation

Maintenir les niveaux d'exposition au-dessous de la valeur limite d'exposition par l'utilisation d'une ventilation générale et avec extraction à la source. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.

Mesures de stockage

Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.

Mesures de travail / hygiène

Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.

Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection générale

Suivre toutes les instructions sur l'étiquette. Former des employés sur l'usage



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique**
**ALIETTE® SYSTEMIC FUNGICIDE WATER DISPERSABLE
GRANULE**

Numéro de la FDS: 102000019662

FDS Version 1.0

sûre avec le produit.

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

Appareil de protection des yeux /du visage Lunettes de protection, et en cas de danger accru écran de protection du visage

Protection des mains Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques

Protection du corps Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

Protection respiratoire Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Limites d'exposition

Fosétyl Aluminium	39148-24-8	OES BCS*	TWA	10 mg/m3
Silice synthétique amorphe de précipitation	112926-00-8	OEL (QUE)	TWA	6 mg/m3
		CAD AB OEL	TWA	10 mg/m3
		CAD BC OEL	TWA	4 mg/m3
		CAD BC OEL	TWA	1.5 mg/m3
		CAD ON OEL	TWA	10 mg/m3
		OEL (QUE)	TWA	6 mg/m3
Quartz	14808-60-7	OEL (QUE)	TWA	0.1 mg/m3
		CAD AB OEL	TWA	0.1 mg/m3
		CAD BC OEL	TWA	0.025 mg/m3
		CAD ON OEL	TWA	0.10 mg/m3
		OEL (QUE)	TWA	0.1 mg/m3
		CAD BC OEL	TWA	0.025 mg/m3

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect gris à brun

Etat physique granulés secs fluides



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique**
**ALLETTE® SYSTEMIC FUNGICIDE WATER DISPERSABLE
GRANULE**

Numéro de la FDS: 102000019662

FDS Version 1.0

Odeur	caractéristique
pH	3.0 - 4.0 (5.0 %)
Pression de vapeur	donnée non disponible
Masse volumique apparente	28 - 35 lb/ft ³
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Point d'ébullition	donnée non disponible
Point de fusion / congélation	donnée non disponible
Hydrosolubilité	dispersable
Energie minimale d'inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	donnée non disponible

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITÉ

Conditions à éviter	Exposition à l'humidité.
Incompatibilité	Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	Décomposition thermique Oxydes de phosphore Dioxyde de carbone (CO ₂) Monoxyde de carbone Gaz de phosphine
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Stabilité Chimique	Stable dans des conditions normales.

**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique**
**ALLETTE® SYSTEMIC FUNGICIDE WATER DISPERSABLE
GRANULE**

Numéro de la FDS: 102000019662

FDS Version 1.0

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Seules des épreuves de toxicité aiguë ont été réalisées sur le produit formulé. Les données relatives à la toxicité non aiguë se rapportent au principe actif de qualité technique, à savoir le fosétyl aluminium.

Toxicité aiguë par voie orale	mâle/femelle combinés rat: DL50: 2,860 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	lapin: DL50: > 2,020 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	mâle/femelle combinés rat: CL50: > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme de poussière.
	mâle/femelle combinés rat: CL50: > 20.0 mg/l Durée d'exposition: 1 h Déterminé en forme de poussière. Extrapolé de la CL50 de 4h.
Irritation de la peau	lapin: Irritation légère
Irritation des yeux	lapin: Irritation légère des yeux.
Sensibilisation	cochon d'Inde: Non sensibilisant.
Toxicité chronique	Le Fosétyl-al a provoqué des effets sur des testicules et/ou sur la vessie urinaire et la glande surrénale au cours des études chroniques chez les rats et les chiens.

Evaluation de la cancérogénicité

Le Fosétyl-al n'a pas été cancérogène dans les études d'oncogénicité chez les souris. Au cours d'une étude de cancérogénicité chez les rats, une grande incidence de tumeurs liées à la vessie urinaire a été observée à des doses extrêmement fortes, non susceptible de se produire à l'extérieur du laboratoire expérimental. Ainsi, EPA a conclu que le fosétyl-al est loin de constituer un risque cancérogène pour les êtres humains.

ACGIH

Quartz

14808-60-7

Group A2

NTP

Silices cristallines, fraction alvéolaire

IARC

Quartz

14808-60-7

Evaluation globale : 1

OSHA

Aucun(e).

Toxicité pour la REPRODUCTION: Le Fosétyl-al n'a pas été considéré comme une substance



Fiche de Données de Sécurité / Fiche

Signalétique

ALIETTE® SYSTEMIC FUNGICIDE WATER DISPERSABLE GRANULE

Numéro de la FDS: 102000019662

FDS Version 1.0

reproduction toxique reproductive au cours d'une étude de reproduction portant sur plusieurs générations de rats.

TOXICITE DEVELOPPEMENTALE: Le Fosétyl-al n'a pas été une substance toxique primaire développementale chez les rats et les lapins. Des effets développementaux ont été observés chez les rats. Toutefois, ils ont été considérés comme secondaires à la toxicité maternelle.

Mutagénicité Le Fosétyl-al n'a pas été mutagène ou génotoxique dans une batterie d'études de mutagénicité in vitro et in vivo.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Précautions pour la protection de l'environnement La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées à des régions adjacentes peut être dangereuse pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Directives générales pour l'élimination Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions. Eliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

Elimination des récipients Vider le récipient totalement dans l'équipement de l'application, puis éliminer le récipient ou dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou par autres procédures approuvées par les autorités nationales, provinciales et fédérales. En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

Freight Classification: INSECTICIDES OR FUNGICIDES, N.O.I., OTHER THAN POISON

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique**
**ALIETTE® SYSTEMIC FUNGICIDE WATER DISPERSABLE
GRANULE**

Numéro de la FDS: 102000019662

FDS Version 1.0

No. d'Enregistrement 27688
PCP

Réglementations Fédérales Américaines**Liste TSCA**

(Polyéthylèneoxy)éthanol	68412-54-4
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	68512-34-5
Quartz	14808-60-7

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Aucun(e).

Rapports réglementaires des États-Unis**CA Prop65**

Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque du cancer.
Silices cristallines, fraction alvéolaire

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Quartz	14808-60-7	IL, MA
--------	------------	--------

Réglementations Canadiennes**Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)**

(Polyéthylèneoxy)éthanol	68412-54-4
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	68512-34-5
Silice synthétique amorphe de précipitation	112926-00-8
Quartz	14808-60-7

Environnement**CERCLA**

Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

Réglementations Internationales**Inventory Européen des Produits Chimiques Commercialisés (EINECS)**

Fosétyl Aluminium	39148-24-8
Quartz	14808-60-7



Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Numéro de la FDS: 102000019662

ALLETTE® SYSTEMIC FUNGICIDE WATER DISPERSABLE GRANULE

FDS Version 1.0

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 2 Inflammabilité - 0 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 2 Inflammabilité - 0 Danger Physique - PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Nouvelle Fiche Signalétique.

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 01/05/2012

Ces informations sont mises à la disposition de bonne foi, mais sans garantie expresse ou implicite.
L'acheteur assume toute la responsabilité pour la sécurité et l'usage non conforme aux instructions sur
l'étiquette.